



DELIBERATION

N° CP_2026_07_002

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle patrimoine départemental et mobilités/Direction du patrimoine routier/SESIR

OBJET : Subvention à l'association Prévention Routière

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à M. BARRY ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé de poursuivre le soutien financier à l'association Prévention Routière. Il pourrait consister en une subvention composée d'une aide au fonctionnement de l'association et d'une autre partie mobilisable en fonction des actions conduites et programmées en direction de la jeunesse et plus particulièrement des collégiens.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				9 000 €
Recettes				

RAPPORT

Considérant que l'association Prévention Routière est un acteur utile à la promotion de la sécurité routière en direction des usagers, il est proposé que le Département continue à la soutenir financièrement. Le versement d'une partie de la subvention resterait conditionné à la mise en place de nouvelles actions conduites en direction des jeunes et plus particulièrement des collégiens.

Ainsi, le Conseil départemental pourrait attribuer une subvention de 1 000 € pour le fonctionnement de l'association, à laquelle s'ajouterait une subvention de 8 000 € mobilisable en fonction des actions conduites.

Concernant le bilan des actions menées par l'association au cours de l'année scolaire 2024/2025, le comité départemental de la Haute-Vienne est intervenu auprès de 18 collèges dans le cadre de 26 actions de sensibilisation aux risques routiers, touchant ainsi environ 2 902 élèves.

Sur la base des principes exposés plus haut, pour l'année 2026, il est proposé de verser une subvention en trois acomptes :

- 1 000 € de subvention « fonctionnement » après la signature de la convention par les deux parties ;
- 4 000 € justifiés par le bilan de l'année scolaire 2025/2026 remis par l'association ;
- 4 000 € justifiés par le programme d'actions mené pour l'année scolaire 2026/2027 remis par l'association.

Le montant maximum de la subvention pour l'année 2026 serait donc de 9 000 € TTC.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative aux interventions du Département dans le domaine de la jeunesse – vie associative ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative au Budget primitif (BP) 2026 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans au collège Maryse Bastié de Nantiat 10, rue du collège - 87140 NANTIAT, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de poursuivre son soutien à l'association Prévention Routière pour l'année 2026 sous la forme d'une subvention selon la décomposition décrite dans le rapport ci-dessus ;

d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer avec l'association Prévention Routière une convention de partenariat reprenant les termes exposés dans le rapport ci-dessus.

25 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à M. BARRY), M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON